

DURAND

**FIOUL
G.N.R.
GAZOLE**

GRANULÉS DE BOIS - MATÉRIAUX ÉCOLOGIQUES

B.P. 10015 - 46120 LACAPELLE-MARIVAL

Tél.: 05 65 40 81 45 - Fax 05 65 40 90 17

www.batir-pro.com

e-mail : contact@batir-pro.com

023394

S.A.R.L. au capital de 150 000 Euros - Siret : 305 419 921 000 54

APE : 4778 B - Code TVA : FR 06305419921 - RCS : Cahors B 305419921

M *SNC Pussassie J.L. et C*

Le *23/5/2025*

46200 Gorse

Quantité	Désignation	P.U. H.T.	Montant H.T.
<i>978</i>	Litres F.O.D. Hiver		
	Litres G.N.R. <i>118,80</i> <i>litres</i>		
	Litres Gazole		
	kg Granulés de bois vrac		
	<i>payé par CA le 23.05.25</i>		

Bon de Livraison valant Facture

**RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT
LES PRODUITS PÉTROLIERS**

FIOUL DOMESTIQUE - GAZOLE NON ROUTIER : "Attention : produit sous conditions d'emploi aux usages réglementés (arrêté du 10 Novembre 2011). Interdit notamment comme carburant dans les moteurs des véhicules routiers."

Paiement chèque ☐

Espèce ☐

div ☒

TOTAL H.T.

T.V.A. *20%*

TOTAL T.T.C.

968,22

193,64

1161,86

La présente facture doit être conservée pendant dans un délai de 3 ANS à la disposition des Administration compétentes.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ - Nous nous réservons expressément la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement complet du prix d'achat et jusqu'à épuisement du compte de l'acheteur dans nos livres, loi 80335 du 12/05 1980.

PAIEMENT - Nous nous réservons également le droit de faire revenir les marchandises se trouvant chez l'acheteur, et dont nous avons conservé priorité. Toutes poursuites contentieuses pour le recouvrement de la créance entraîneront de plein droit, en plus des intérêts de retard, une majoration de 15% sans préjudice des dommages et intérêts éventuels.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION - En cas de contestation quelle qu'en soit la cause même en cas de pénalité de défenses, le Tribunal de Commerce de Cahors sera seul et exclusivement compétent, quelle que soit la nature de la cause et même en cas d'appel de garantie.